



## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

---

MW/PR

### Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances

#### Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2012

#### ORDRE DU JOUR :

Visite et discussion à la Fondation Kannerschlass

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Josée Lorsché, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

Fondation Kannerschlass :

M. Christian Kmiolek, Président ; M. Nico Anton, Vice-Président, Administrateur délégué ; Mme Gaby Praus-Leuckefeld, Directrice ; M. Gilbert Pregno, Directeur ; Mme Marcelle Mackel, Directrice administrative ; Mme Viviane Thiltges, Administrateur délégué ; Mme Renate Becker, Responsable du Centre Thérapeutique ; Mme Christiane Feidt, Responsable du Foyer Janosch ; Mme Colette Kieffer, Responsable du Projet d'action en milieu ouvert ; Mme Jeannine Schumann, Coordinatrice des Ecoles des Parents

M. Georges Engel, Bourgmestre de la Commune de Sanem

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Jean Colombera, M. Claude Meisch, M. Paul-Henri Meyers, Mme Vera Spautz

\*

Présidence : M. Jean-Paul Schaaf, Président de la Commission

\*

La Commission accompagne le Président de la Chambre des Députés en visite à la Fondation Kannerschlass à Soleuvre. Les députés sont accueillis par M. Christian Kmiolek,

Président de la Fondation, ainsi que par Mme Gaby Praus-Leuckefeld, Directrice, et M. Gilbert Pregno, Directeur.

M. Kmiotek présente la Fondation qui fête cette année son 60<sup>e</sup> anniversaire. L'année 2012 est également celle du 20<sup>e</sup> anniversaire du Prix Janusz Korczak et du 20<sup>e</sup> anniversaire du Centre thérapeutique.

Le Kannerschlass fut la première institution laïque dans le domaine social et suit dès le début la voie de l'innovation. Ses deux grandes activités sont constituées par le Centre thérapeutique, qui se compose de plusieurs foyers, et les services de prévention et de formation, dont l'Ecole des Parents.

L'Ecole des Parents Janusz Korczak a débuté en 2002, comme l'explique M. Pregno. Le concept consiste à voir l'enfant non seulement en tant qu'élève, mais dans sa totalité. Il est inquiétant de constater que de nombreux enfants présentent des déficiences. Il s'avère que l'accueil en dehors de la famille n'a jamais été aussi considérable que depuis les dix dernières années et il continue à augmenter. Il faut veiller à ne pas écarter les parents de leur rôle. L'accent est mis sur la prévention, puisqu'il ne suffit pas d'aider après l'apparition de problèmes.

Les quatre antennes de l'Ecole des Parents se trouvent à Soleuvre au siège de la Fondation, à Esch-sur-Alzette, à Luxembourg-Ville et à Hosingen. En 2010, 3 200 personnes ont participé à 245 cours. Des cours, entre 60 et 70 par an, sont également offerts dans les maternités du pays. L'orateur exprime le souhait que ces cours deviennent obligatoires, voire que le versement de l'allocation de naissance soit conditionné à la participation à ces cours. En effet, il importe de veiller sur la santé physique de l'enfant aussi bien que sur sa santé psychique. L'investissement serait faible en coûts, mais durable pour l'avenir de tous.

L'Ecole des Parents intervient auprès des parents en difficulté et dispose à cette fin d'un réseau de collaboration avec, notamment, l'association ATD Quart Monde Luxembourg. Elle réalise des projets, entre autres dans des centres d'accueil de demandeurs d'asile.

Au nom de tous les députés participant à la visite, le Président de la Chambre des Députés remercie les responsables de la Fondation Kannerschlass pour l'invitation et les félicite de leur excellent travail. En se référant au Rapport 2011 de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK), consacré au sujet de la violence envers les enfants, Monsieur le Président s'intéresse plus particulièrement aux expériences des responsables de la Fondation, en ce qui concerne la violence entre enfants et adolescents.

M. Gilbert Pregno précise que les enfants ne sont plus « formatés » aujourd'hui, en ce qui concerne l'apprentissage de normes et de règles, comme dans le passé. Une raison d'une violence croissante est le fait que l'éducation des enfants est souvent prise en charge en dehors du cadre familial ; on constate un véritable « outsourcing » de l'éducation qui a lieu souvent trop tôt.

Mme Gaby Praus-Leuckefeld présente les différents services ambulatoires et stationnaires de la Fondation. Le travail est axé sur la prévention dans le but d'éviter que les enfants soient placés dans un foyer. Une mesure de placement peut toutefois s'avérer utile pour une courte période afin d'éviter un placement à long terme. Il faut dire que souvent, le travail en réseau entre les différents acteurs est insuffisant.

Le Centre Thérapeutique dispose de trente places. Les problèmes dans les familles qui cherchent de l'aide sont multiples ; les difficultés financières et le niveau d'instruction des parents occupent une place importante. La réalité montre que les enfants issus de milieux défavorisés ont en principe moins de chances de réussir. Les enfants accueillis au Centre Thérapeutique ne sont pas tous issus de milieux défavorisés.

Revenant à l'insuffisance du travail en réseau, une députée voudrait savoir quel est l'impact de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille qui a créé l'Office national de l'enfance. Concernant le lien entre l'enfant et ses parents, elle insiste à ce que ce lien puisse se développer de façon appropriée dès le début. Or, souvent, une grande pression de la société est ressentie qui empêche ce développement et qui a pour conséquence le développement d'un lien malsain.

Les responsables de la Fondation Kannerschlass répondent que le travail en réseau ne fonctionne pas encore de façon satisfaisante. Le système introduit par la loi précitée du 16 décembre 2008 n'est pas encore assimilé par les professionnels et les familles. Cette manière de travailler est une revendication de la Fondation depuis vingt ans. Il convient aussi d'assurer qu'elle n'échoue pas pour des raisons d'organisation administrative ou de budget.

Après un traitement d'un an au Centre Thérapeutique, l'enfant peut en règle générale réintégrer sa famille et fréquenter l'école normale. Si cela n'est toutefois pas encore possible, le travail thérapeutique est poursuivi au Foyer Demian ou au Foyer Jacoby du Centre.

Les médias électroniques sont problématiques et représentent pour des parents dépassés souvent une solution de facilité. Il est regrettable que beaucoup d'enfants restent aussi pour cette raison à l'écart de la vie associative.

Il s'avère que l'école absorbe beaucoup de ressources ; ainsi, la loi du 6 février 2009 sur l'organisation de l'enseignement fondamental a transféré une série de services de consultation à l'école.

De la part des députés sont posées, par ailleurs, les questions suivantes :

- Quelle est la situation du Luxembourg par rapport à d'autres pays, en ce qui concerne les placements ?
- Quelles sont les recommandations à la politique ?
- Existe-t-il un travail en synergie avec le Projet Baby Plus ?
- Quel est le pourcentage d'enfants dont les problèmes trouvent leur origine dans des abus sexuels ? Quelle est la position de la Fondation à l'égard d'une prolongation de la prescription des infractions pénales ayant trait à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants mineurs ?

Au sujet des placements, les responsables de la Fondation Kannerschlass expliquent que les législations étrangères sont différentes, de sorte qu'une comparaison directe ne peut être faite. Il faut cependant admettre que dans le passé, beaucoup de placements ont été effectués sans différencier selon les cas. Afin d'éviter ces placements dans le futur, une bonne coopération au sein du secteur concerné est indispensable, de même qu'avec les autres acteurs du milieu social, avec le milieu éducatif, la justice et la politique.

Les orateurs soulignent qu'il est inacceptable que ce soient des policiers en uniforme qui viennent prendre les enfants concernés.

En ce qui concerne la question relative à un travail en synergie avec le Projet Baby Plus, les responsables de la Fondation déplorent le manque de coordination dans le secteur.

Quant aux abus sexuels, la question de la prescription des infractions n'est pas tellement prioritaire. En effet, seule une minorité des auteurs est identifiée et seule une minorité des auteurs identifiés est poursuivie en justice.

Le Président de la Fondation Kannerschlass remercie le Président de la Chambre des Députés et les membres de la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des

chances de leur visite, qui est aussi un signe de reconnaissance du bon travail effectué par la Fondation et le personnel.

La rencontre se termine par la visite du Centre Thérapeutique, où les députés reçoivent les explications sur le travail des thérapeutes et éducateurs.

Luxembourg, le 6 février 2012

La Secrétaire,  
Marianne Weycker

Le Président,  
Jean-Paul Schaaf